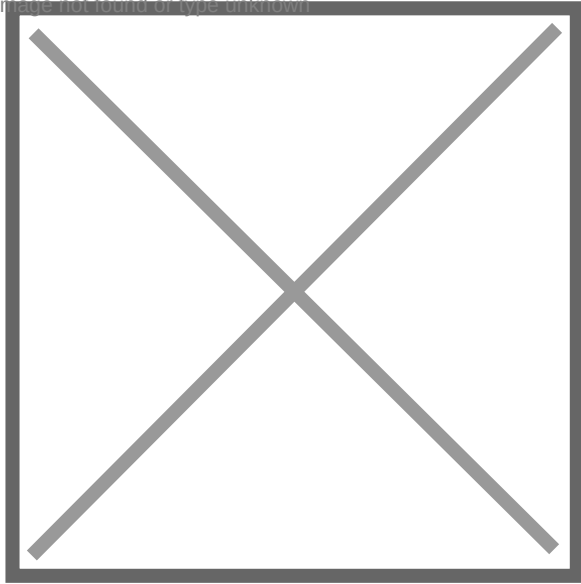


Image not found or type unknown



Mon ex peut t'il prendre mes enfants?

Par **PITCHOUNE64300**, le **22/01/2008 à 18:18**

Bonsoir,rrnrje vie actuellement avec mes deux enfants âgés de 4ans et de 6ans .rrnrLeurs père n'a reconnue que la première 1ans et demi après sa naissance pendant que j'étais enceinte du deuxième.rnrPar contre il na pas voulu reconnaitre son fils agé maintenant de 4 ans.rnrIl na jamais voulu les voir ni les appeler. N'a jamais versé de pension alimentaire.rnrSi par cs celui ci demanderait la garde ou bien des visites en n'a t'il le droit sachant que celui ci était extrêmement violent evers sa fille agé de 1 an et demie à l'époque et envers moi même enceinte du dernier ?

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **23/01/2008 à 09:54**

Bonjour, rnrEn tant que père, il dispose d'un droit de demander la fixation de droit de visite et d'hébergement.rnrMais tant qu'il ne demande rien, pas de panique. rnrCordialement, rnrAntoine ETCHEVERRYrnrwww.etcheverry-avocat.com